

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



RENTREE DE FOOT FEMININ

Tu es née de 2018 à 2014



 **2**
OCT

Stade Pascal Bailis,
ave. Pablo Casals 66450 POLLESTRES
De 9h30 A 11H30



*Que tu sois licenciée ou non, viens
découvrir ce sport avec tes copines !*

OFFICIEL 66 N°7 DU 20/09/2024 SAISON 2024/2025

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66 Saison 2024/2025

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :



06 10 84 48 53

L'OFFICIEL 66 N°7 DU 20/09/2024
SAISON 2024/2025

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Date limite transmission des candidatures Appel à projets 2024 "En route vers l'Europe"

Madame, Monsieur,

Le Département des Pyrénées-Orientales lançait ce 3 mai 2024 la cinquième édition de l' appel à projet "En route vers l'Europe" dans le cadre du Fonds de soutien départemental en direction des acteurs de la Jeunesse basés en Pyrénées-Orientales, **en faveur de la mobilité, de la citoyenneté européenne et de la participation des plus jeunes à la vie de la Cité.**

Les objectifs sont les suivants :

Promouvoir la mobilité des enfants et adolescents du territoire au sein de l'espace européen
Favoriser leur participation à la vie de la Cité dès le plus jeune âge et les rencontres avec des représentants des Institutions européennes

Favoriser les échanges et construire des liens avec d'autres jeunes européens

Date limite de dépôt des candidatures : 24 septembre 2024

Porteurs de projets éligibles : structures œuvrant auprès du public **9-19 ans hors temps scolaire** (Collectivités locales, Junior associations, Associations Loi 1901, Clubs ou associations sportives, Associations de quartier, Centres de loisirs, Acteurs de l'éducation populaire, Associations culturelles et écoles d'art, acteurs de la jeunesse...)

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre l'appel à projets dans vos réseaux, et pour tout complément d'informations et conseils pour l'élaboration de votre candidature, de nous adresser une demande par mail à l'adresse suivante : fondseuromobilite@cd66.fr ou de contacter la Direction Appui aux territoires, Europe, Coopération du Département des Pyrénées-Orientales (DATEC) au 04.68.85.82.90 ou 82 87

Veuillez noter également que les associations auront en parallèle, à remplir une demande sur le portail des associations de l'Institution :

<https://portail-associations.cd66.fr/> (*sélectionner la catégorie Appels à Projets, thème "En route vers l'Europe / Mobilité, éducation, citoyenneté européennes"*), à l'exception des Junior Associations qui auront à remplir un formulaire DUS (à solliciter auprès de la DATEC).

Cordialement

Catherine CUNY
Référent Sport
Direction Education, Jeunesse et Sports
Service Projets Innovation et Mobilité
04.68.52.98.33 - 06.22.98.73.01

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le CANET RFC, annonce avec une immense tristesse le décès de Pierre CALVET.

Il a été le président du club de 2010 à 2014 qui s'appelait alors Perpignan Canet Football Club.

Son dévouement et son engagement au service du club et du football reste gravé dans toutes les mémoires.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et ses amis.





BULLETIN D'INFORMATION

BUTLLETÍ D'INFORMACIÓ

Formations du CDOS en Septembre 2024

La saison sportive débute, avec de nouvelles équipes dirigeantes, et de nouveaux encadrants auxquels il sera demandé dans le cadre de leur formation d'être titulaires du PSC1 ; le CDOS propose une session pour tous.

En septembre, le CDOS anime également une formation pour les nouveaux élus des hauts cantons.



IL RESTE DES PLACES !

Formation PSC1 - Samedi 21
Septembre - Saint-Estève

But général : devenir le premier maillon de la chaîne des secours, savoir réagir en cas d'accident et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours.

Date et heure : Samedi 21 septembre 2024 de 8h30 à 18h00

Lieu : Piscine Louis de Luca - SAINT-ESTEVE

Intervenant : Cercle des nageurs de Saint-Estève

Il est demandé une participation de **20€** à régler auprès du CDOS ; l'inscription sera validée dès réception du versement.

Renseignements et inscription ICI

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Formation Rôle du Président et du Secrétaire Général

20 Septembre 2024 - Les Angles

But général : Apporter les connaissances nécessaires à la compréhension du rôle de Président et de Secrétaire Général

Date et heure : 20 Septembre 2024 de 18h00 à 21h00

Lieu : Salle Capcir - Les ANGLES

Renseignements et inscription ICI



Formation Organiser un évènement sportif - Jeudi 26 septembre et Samedi 28 septembre - Visioconférence

But général : préparer, trouver les financements et motiver les équipes pour réussir la manifestation

Date : Jeudi 26 septembre de 18h à 21h30 et samedi 28 septembre de 9h à 12h30

Lieu : visioconférence

Renseignements et inscription ICI

Prochainement, vous recevrez les formations du CDOS organisées au cours des deux prochains mois.

Maison Départementale de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse
rue René Duguay-Trouin
66000 PERPIGNAN
04 68 63 32 68
contact@cdos66.fr
<https://pyreneesorientales.franceolympique.com>



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 17/09/23 – PV N°4

Président : Jean-Claude DELATRE (excusé)

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Benoit FABRY, Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CHAMPIONNATS SENIORS

TIRAGE COUPE D'OCCITANIE

- 2ème tour : **matches le 29/09/24**

- Les matches qui ne pourront pas se jouer le 29/09 (Coupe de France) devront impérativement se jouer **en semaine le mercredi 02/10** sur un terrain homologué pour le nocturne
- Les 3 qualifiés du tour 1 + 13 exempts = 8 matches pour 8 qualifiés

FC LE BOULOU SJCP 1	FC ALBERES-ARGELES 2
ATAC OC 1	FC LE SOLER 1
FC VILLELONGUE 1	OC PERPIGNAN 1
CABESTANY OC	FC BECE VALLEE AGLY 1
FC CERET 1	SALEILLES OC 1
ENT. CONFLENTAISE 1	SP PERPIGNAN NORD 1
AVENIR FOOTBALL CATALAN 1	SO RIVESALTES 1
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1	FC CLAIRA – ST LAURENT

► Le match de Challenge Bazataqui du 29/09 ATAC OC 1 / BAGES VILLENEUVE 2 est remis à une date à fixer.

CORRESPONDANCE

▪ Courriel du 16/09/24 : Le match D4 FC POLLESTRES / CABESTANY OC 2 du 22/09 se jouera à 11h00 à Pollestres en ouverture d'une rencontre de Ligue (R2 F).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FC LE SOLER : du 16/09/24, concernant son forfait pour le match U15 P/C du 14/09 RIVESALTES / LE SOLER. Transmis à la commission des Règlements et Contentieux.

AMENDE

AJ BAS VERNET : **100€** - Forfait d'équipe sur le match D3 du 08/09 ENT. CONFLETOISE 2 / AJ BAS VERNET

CHAMPIONNATS JEUNES

MATCHES REMIS

Le match U15 P/D du 14/09 THUIR / CLAIRA – ST LAURENT 3 est remis au mercredi 02/10 (suite aux incendies de la semaine dernière).

Le match U17 P/A du 29/09 ALBERES-ARGELES / CERDAGNE est remis au mercredi 02/10 (ARGELES est qualifié pour le 3^{ème} tour de Coupe Gambardella à cette date).

DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE

Match U13 Animation C du 14/09 N°29423281 SP PERPIGNAN NORD 5 / AS ST NAZAIRE 1
Résultat initial : 3 – 6
Défi gagné par ST NAZAIRE : **+ 1 point**

Match U12 P/B du 14/09 N°29412228 SP PERPIGNAN NORD 2 / BAGES VILLEUNEUVE 1
Résultat initial : 4 – 6
Défi gagné par SP PERPIGNAN NORD : **+ 1 point**

Match U12 B du 14/09 N°29411326 FC ALBERES-ARGELES / SALEILLES OC
Résultat initial : 0 – 10
Défi gagné par SALEILLES : **+ 1 point**

Match U13 Animation A du 14/09 N°29418632 FC FENOUILLEDES 1 / FC VINCA LES AMIS DE C. BRUNIER 1
Résultat initial : 6 – 4
Défi gagné par FC VINCA LES AMIS DE C. BRUNIER : **+ 1 point**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Animation E du 14/09 N°29420331 FC PIA 2 / ATAC OC 1

Résultat initial : 4 – 11

Défi gagné par ATAC OC : **+ 1 point**

Match U13 Animation E du 14/09 N°29420330 AS PRADES 1 / US BOMPAS 1

Résultat initial : 3 – 2

Défi gagné par BOMPAS : **+ 1 point**

Match U13 Animation D du 14/09 N°29420792 ATAC OC 2 / SP PERPIGNAN NORD 3

Résultat initial : 3 – 3

Défi gagné par ATAC OC : **+ 1 point**

Match U13 Animation C du 14/09 N°29409368 FC BAHO-PEZILLA 3 / FC THUIR 3

Résultat initial : 12 – 1

Défi gagné par THUIR : **+ 1 point**

Match U13 Animation C du 14/09 N°29199645 FC PIA 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 3

Résultat initial : 5 – 8

Défi gagné par CLAIRA ST LAURENT : **+ 1 point**

Match U13 Animation B du 14/09 N°29422085 ENT. FOURQUES TROUILLAS 2 / AFC 2

Résultat initial : 7 – 8

Défi gagné par AFC : **+ 1 point**

Match U13 Animation D du 14/09 N°29199784 RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 3 / FC CERET 2

Résultat initial : 5 – 3

Défi gagné par CERET : **+ 1 point**

Match U13 Animation A du 14/09 N°29418850 FC BAHO-PEZILLA 2 / USEPMM 3

Résultat initial : 3 – 3

Défi gagné par BAHO-PEZILLA : **+ 1 point**

Match U13 Animation A du 14/09 N°294418799 FC ILLE NEFIACH 1 / BECE 1

Résultat initial : 3 – 1

Défi gagné par ILLE NEFIACH : **+ 1 point**

Match U13 Animation A du 14/09 N°29199405 AS PRADES 2 / FC LE SOLER 2

Résultat initial : 4 – 3

Défi gagné par LE SOLER : **+ 1 point**

Match U12 Animation A du 14/09 N°29409673 SP PERPIGNAN NORD 1 / FC CERDAGNE 1

Résultat initial : 17 – 0

Défi gagné par PERPIGNAN NORD : **+ 1 point**

Match U12 Animation A du 14/09 N°29231811 USEPMM 1 / FC ALBERES-ARGELES 1

Résultat initial : 6 – 3

Défi gagné par ALBERES-ARGELES : **+ 1 point**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Animation A du 14/09 N°29418851 VILLENEUVE RIVIERE 1 / RIVESALTES 2
Résultat initial : 1 – 4
Défi gagné par RIVESALTES : + 1 point

Match U12 Animation A du 14/09 N°29231808 FC LE SOLER 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 1
Résultat initial : 1 – 8
Défi gagné par LE SOLER : + 1 point

Match U13 Animation B du 14/09 N°29422084 RC PERPIGNAN MED. 2 FC CERET 1
Résultat initial : 2 – 4
Défi gagné par CERET : + 1 point

AMENDES

SALEILLES OC : 100€ - retrait de l'équipe U15 II en Poule C après parution des calendriers.

FC ST CYPRIEN : 100€ - forfait d'équipe sur le match U13 Animation B du 14/09 ST CYPRIEN / SP PERPIGNAN NORD

RC CANOHES TOULOUGES : 100€ - forfait d'équipe sur le match U13 Animation E du 14/09 SP PERPIGNAN NORD 4 / RF CANOHES TOULOUGES 2

RAPPEL ART. 9 EPREUVES OFFICIELLES POUR LES CONVOCATIONS HORS DELAI :

Article 9 - Sous peine d'une amende, les clubs qui ne reçoivent pas toujours sur le même terrain et les clubs ayants des équipes réserves disputant des compétitions seniors, ainsi que les clubs disputant les compétitions de Jeunes : U19 ,U18, U17, U15, U13, U12 doivent informer obligatoirement **cinq jours à l'avance** (cachet de la poste faisant foi), par lettre ordinaire ou via leur Boite Officielle le club adverse, le District. **Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, le MARDI AVANT 18H précédant le jour de la rencontre, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche**, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine.

A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe.

Le club «visiteur» qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au MERCREDI 12 Heures , dernier délai. Le non-respect de ces obligations, dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraînera la perte du match «par forfait» du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences.

► Toute convocation de match reçue après le mardi 18h00 ne sera pas mise à jour sur le site (sauf accord écrit du club adverse)

RAPPEL OFFICIEL 66 N°3 DU 23/08/24

Comme la saison dernière, le logiciel de gestion des compétitions mis en place par la FFF pour toutes les ligues et tous les districts **impose dans la saisie des engagements de mettre un jour et un horaire de match pour toutes les catégories de compétitions.**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

De ce fait, les convocations de match devant parvenir au district au plus le mardi avant 18h00 qui précède une rencontre, les horaires ne seront définitifs et officiels sur le site internet du district (pour tout déplacement) : qu'à partir du mercredi matin (10h00) qui précède un match. Aucun changement sur ce point d'horaire imposé n'étant prévu par la FFF, il est demandé aux clubs ainsi qu'aux officiels de prendre bonne note de cette contrainte et de s'y conformer.

CHAMPIONNATS FEMININS

MODIFICATIONS EPREUVES OFFICIELLES APPLICATION SAISON 2024/2025

ADDITIF QUALIFICATION DES JOUEURS

Article 22 -

Début du texte inchangé.../...

Surclassement Article 73.2 des Règlements Généraux :

- Les U16F peuvent participer à toutes compétitions départementales féminines séniors du District de Football des P-O (Foot à 8 et Foot à 11), sous réserve de fournir à la Commission Régionale Médicale un dossier de surclassement rempli par un médecin fédéral et une autorisation parentale.
- **PAS PLUS de (3) trois joueuses U16F et (3) trois joueuses U17F PEUVENT FIGURER SUR UNE FEUILLE DE MATCH DE COMPETITION SENIORS FEMININES DISTRICT.**

Féminines Séniors

- CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES FOOT A 8 (engagements clos)
 1. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2
 2. OL DU HAUT VALLESPIR 1
 3. FC BAHU-PEZILLA 1
 4. RF CANOHES TOULOUGES 2
 5. FC LE BOULOU SJPC 1
 6. FC POLLESTRES 2
 7. FC ST FELIU D'AVALL 1
 8. FC DES ASPRES 1
 9. ASC ST NAZAIRE 1
 10. FC CLAIRA ST LAURENT 1
 11. FC ST CYPRIEN 1
 12. FC ALBERES-ARGELES 1
 13. AS PRADES 1
 14. FC THUIR 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- **COUPE DU ROUSSILLON FOOT A 11** (engagements clos)
 1. CANET RFC 1
 2. FC POLLESTRES 1
 3. RF CANOHES TOULOUGES 1

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES à 11 - Article 2 : Un minimum de 4 équipes est obligatoire pour que la compétition ait lieu.

- **COUPE DU ROUSSILLON FOOT A 8** (engagements clos)
 1. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2
 2. OL DU HAUT VALLESPIR 1
 3. FC BAHU-PEZILLA 1
 4. RF CANOHES TOULOUGES 2
 5. FC LE BOULOU SJPC 1
 6. FC POLLESTRES 2
 7. FC ST FELIU D'AVALL 1
 8. FC DES ASPRES 1
 9. FC CLAIRA ST LAURENT 1
 10. FC ST CYPRIEN 1
 11. FC ALBERES-ARGELES 1
 12. AS PRADES 1
 13. FC THUIR 1

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES à 8 APPLICATION SAISON 2024/2025

Article 1 - Ancien texte	Article 1 - Nouveau texte
Article 1 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueuses ayant participé à l'une des DEUX DERNIERES rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.	Article 1 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueuses ayant participé aux deux dernières rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.

- **CHALLENGE LE GOFF FOOT A 8** (engagements clos)
 1. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2
 2. OL DU HAUT VALLESPIR
 3. FC BAHU-PEZILLA 1
 4. FC LE BOULOU SJPC 1
 5. FC POLLESTRES 2
 6. FC ST FELIU D'AVALL



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

7. FC DES ASPRES
8. ASC ST NAZAIRE 1
9. FC CLAIRA ST LAURENT 1
10. FC ST CYPRIEN 1
11. FC ALBERES-ARGELES 1
14. AS PRADES 1
15. FC THUIR 1

CHALLENGE FEMININ J-C LE GOFF APPLICATION SAISON 2024/2025

Article 1 - Ancien texte	Article 1 - Nouveau texte
Article 1 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Sont reversées, si engagement, les équipes éliminées de la Coupe du Roussillon Féminines à 8, exceptées les 2 équipes qualifiées pour la finale de la catégorie citée précédemment. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueuses ayant participé à l'une des DEUX DERNIERES rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.	Article 1 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Sont reversées, si engagement, les équipes éliminées de la Coupe du Roussillon Féminines à 8, exceptées les 2 équipes qualifiées pour la finale de la catégorie citée précédemment. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueuses ayant participé aux deux dernières rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.

Participation au tournoi futsal phase départementale, qualificatif pour la phase régionale :

- FC ST FELIU D'AVALL
- PERPIGNAN ESPOIR FEMININ
- FC POLLESTRES

Féminines Jeunes

- **CHAMPIONNAT 15 F TERRITOIRE P-O / AUDE** (engagements clos)
 1. CABESTANY OC 1
 2. CORBIERES MEDITERRANEE 1 (580919)
 3. AS PRADES 1
 4. ENTENTE FC ALARIC - RCBR 1 (581877 – 548103)
 5. ASC ST NAZAIRE 1
 6. FC CLAIRA ST LAURENT 1
 7. FC ALBERES-ARGELES 1
 8. FOOTBALL FEMININ AQUAVIVA à AIGUES VIVES (764399)
 9. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- **COUPE DU ROUSSILLON U17F** (engagements clos)

1. CANET RFC 1

► **Pas de Coupe U17 possible avec une seule équipe**

- **COUPE DU ROUSSILLON U15 F** (engagements clos)

1. CABESTANY OC 1

2. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1

3. CANET RFC 1

4. AS PRADES 1

5. LES PHOENIX CATALANS 1

6. FC CLAIRA ST LAURENT 1

7. FC ALBERES-ARGELES 1

Le Secrétaire
R. SANCHEZ



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 18/09/24 PV N°2

Président : Roger MARTIN

Secrétaire : Joseph PISCITELLO (excusé)

Présents : Hassan KOTANI, Gérard PEREZ, SICARD Pierre-Luc, Jean-Pierre SOJAT

Excusés : CHOBEAUX Didier, COUCHEZ Jean-Pierre, Nicolas GADEA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

MATCH U13 ANIMATION P/C 14/09/24 N°29199645 FC PIA 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 3

- Vu la feuille de match.
- L'observation d'après match inscrite par le FC PIA.
- La réclamation d'après match du FC PIA.

▪ La Commission demande pour le mardi 24/09/24, un rapport sur l'entrée d'un joueur du FC CLAIRA ST LAURENT qui a participé à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match et, sur le moment où la réserve du FC PIA a été inscrite sur la FMI (avant match ou après match) :

- A Mr MESEURE Mathéo (29199645), joueur U15 licence N°2548601974 du FC PIA, arbitre de la rencontre.
- A Mr MAURY Nicolas licence N°9604361483, entraîneur du FC PIA.
- A Mr QUESADA Nicolas licence N°149531947, dirigeant du FC PIA.
- A Mr CORBERES Pascal licence N°2543887351, dirigeant du FC CLAIRA ST LAURENT

▪ DOSSIER EN SUSPENS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**MATCH U15 P/C 14/09/24 N°29196324
SO RIVESALTES 1 / FC LE SOLER 1**

▪ DOSSIER EN SUSPENS

**MATCH D4 P/A du 08/09/24 N°28820755
RF CANOHES TOULOUGES 3 / OL ILLOIS 1**

▪ DOSSIER EN SUSPENS

**MATCH D2 du 07/09/24 N°28764646
RF CANOHES TOULOUGES 1 / SP PERPIGNAN NORD 3**

▪ DOSSIER EN SUSPENS

Le Président
Roger MARTIN



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

REUNION DU 18/09/2024 - PV N°3 : ouverture de la séance à 17h00

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Marie-France MARTIN, Michel RAMONEDA, MERMET Jean-Louis, Jean-Claude RICHARD, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

Absent non excusé : Marc TAVARES

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme et, pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

► dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

□ Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

□ Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

□ Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

o rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers

o et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

LE PRÉSIDENT

Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le

Mercredi 25/09/24

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Départementale des Arbitres

REUNION DU 18/09/24 PV N°1

Présents : MM. GIL, CAZORLA

Correspondance reçue

Mail reçu du club de Canet Roussillon Fc demandant la désignation d'un arbitre officiel pour toutes les rencontres à domicile de ses équipes évoluant dans les championnats U18 Féminine Territoire poule B et Senior Féminine Territoire poule D – La CDA s'efforcera de donner une suite favorable à cette demande dans la mesure où l'effectif d'arbitres le permettra.

Test Physique

Vous trouverez ci-dessous les résultats des tests physiques qui se sont déroulés les vendredi 13 septembre et samedi 14 septembre 2024

Nom	Prénom	Catégorie	Résultat
BEN AMAR	Jamel	D1	Ok
LEBON	Nicolas	D3	Ok
SANDLER	Florian	Jeune	Echec
MEKHELFI	Redwan	Jeune	Ok
SERAFIM	Miguel	Jeune	Echec
BRISY	Noah	Jeune	Echec
OTTL	Evan	Jeune	Ok
BESSENOUCI	Yanis	Jeune	Ok
COMBEMOREL	Enzo	Jeune	Ok
BEAUNIEUX	Alexandre	Jeune	Ok
BAMMOU	Yanis	Jeune	Echec
GRINDEL	Mathys	Jeune	Echec
CORNETTO	Elegua	Jeune	Ok
PERONNE	Yanis	Jeune	Ok
HAMMOUDAN	Imrane	Jeune	Ok
EL MAKNASY	Abdelah	Jeune	Ok
GHAILAN	Mohamed	Jeune	Ok

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

BEN YACHOU	Youssef	Jeune	Ok
OUTIZGUINE	Jamel	Jeune	Ok
AMROUNI	Lotfi	Jeune	Ok
BERKANI	Melissa	Jeune	Ok
AICHA	Bouabdallah	D2	Ok
PERU	Pierre	Assistant	Ok
HENON	Julien	Stagiaire	Ok
ACHLOUJ	Hassan	D1	Ok
RESS	Jean Francois	D2	Echec
ABDENABI	Nadir	D1	Ok
CLEMENTE	Cédric	D1	Ok
TALIBI	Mehdi	Stagiaire	Ok
MORTADI	Omar	D4	Echec
JAMES	Lenny	Jeune	Ok
HAIMICHE	Zouheir	D4	Ok
ANNAOUAS	Noreliakin	Stagiaire	Ok

Conformément aux articles 9.5 et 9.6 du règlement intérieur de la CDA, les arbitres en situation d'échec au test physique sont convoqués au test de rattrapage organisé le dimanche 3 novembre 2024 à 9h30 à Argelès sur Mer, Stade Eric CANTONA.

Formation Initiale à l'Arbitrage

La Commission Départementale de l'Arbitrage organise une nouvelle session de formation initiale à l'arbitrage **du 1 au 3 novembre prochain** au stade Éric Cantona d'Argelès/mer.

Le Président Boris GIL



Le Secrétaire Bruno CAZORLA



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Départementale d'Appel

Procès-Verbal n°01

1ère Séance le 04/07/2024

2ème Séance le 10/09/2024

1ère Séance

Présidente : Mme Maryse WATTELLIER

Membres : Mrs Christian BAYEKOLA, Francis GOORIS, Miguel GONZALEZ, Hassan KOTANI, Nelson MARTINS

Absents excusés : Jean-Claude DELATRE, Raymond VASQUEZ

2ème Séance

Présidente : Mme Maryse WATTELLIER

Membres : Mme Aline GARRIGUE, Mrs Miguel GONZALEZ, Nelson MARTINS, Marc PAULY

Absents excusés : Mrs Jean-Claude DELATRE, Raymond VASQUEZ

Absent non excusé : Mr Benoit FABRY

***Les décisions de la Commission Départementale d'Appel sont consultables :**

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

○ rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX

La Présidente : Maryse WATTELLIER



Le secrétaire : Miguel GONZALEZ

